



## Litige moto école

-----  
Par Hepsos

Bonjour

J'ai commencé mon permis moto en mars 2021 date de signature du contrat. J'ai eu mon code en avril 2021 et j'ai du attendre juin 2021 pour commencer la partie plateau. Le moniteur qui s'occupe des heures de plateaux est régulièrement au téléphone, absent du plateau ou autre. Il passe 5 min pour chronométrer et si Mr était motivé, il corrigeait quelques fautes. J'ai du faire 4 courts de 3h avant de pouvoir passer à la partie rapide du plateau. J'ai passé mon examen fin août que j'ai loupé.

J'ai demandé à la moto école à reprendre un cours de plateau pour corriger les erreurs et pouvoir repasser mon plateau. On m'a dit qu'il fallait attendre 1 mois pour me réinscrire. Depuis ce jour cette moto école est injoignable, tant par téléphone que par mail. Je suis passée plusieurs fois et à chaque fois on me réponds qu'il n'y a pas de place pour l'examen.

Au moi d'avril j'ai pu prendre 2 cours afin de passer l'examen mais au dernier moment on m'annonce qu'il n'y a pas de place.

De plus, on me réclame à nouveau de régler le forfait entier.

Pour moi, la moto école n'a pas honoré son contrat

Ils sont injoignable et lorsque je passe il n'y a que les enseignants et à chaque fois ils prennent mes coordonnées mais ne me rappel pas.

Comment faire pour récupérer mon dossier afin que je puisse changer de moto école et enfin obtenir mon permis ?

Merci à vous

Cordialement

-----  
Par vivi2501

bonjour,

"

changer d'école comment faire ?

La loi exige que la récupération, la restitution et le transfert d'un dossier d'auto-école soient entièrement gratuits. Il faut récupérer plusieurs documents : formulaire d'inscription CERFA 02, livret d'apprentissage et copie de la fiche de suivi de la conduite.(...)

cliquez sur le lien ci-dessous :

[url=https://www.justifit.fr/b/guides/droit-routier/changer-auto-ecole-conseils/#:~:text=La%20loi%20exige%20que%20la,d e%20suivi%20de%20la%20conduite.]https://www.justifit.fr/b/guides/droit-routier/changer-auto-ecole-conseils/#:~:text=La %20loi%20exige%20que%20la,de%20suivi%20de%20la%20conduite.[/url]

"